

**Journée d'échanges SAGI/ORMVAs/AFEID**  
**Gestion Durable de l'Irrigation pour une Meilleure Résilience de l'Agriculture en Afrique**

**CONDUITE DU CHANTIER « GESTION DU FONCIER  
IRRIGUE – REGLES ET OUTILS ADAPTES AUX GRANDS  
AMENAGEMENTS COLLECTIFS PUBLICS EN ZONES SAGI**

*Etienne KABORE, Co-pilote  
SAGI/BAGREPOLE, Burkina Faso*

**Événement en marge de la 5<sup>ème</sup> Conférence régionale Africaine de la CIID**

**Musée de l'Eau/Marrakech- 25 Novembre 2021**

# Plan



**I. La problématique**

**II. Objectifs et valeurs ajoutées du chantier**

**III. Les grandes lignes de la démarche**

**IV. L'état d'avancement et les principaux résultats**



# I. La problématique

## POURQUOI UN « CHANTIER » SUR LE FONCIER IRRIGUÉ EN ZONES SAGI?

### ➤ **Importance du foncier pour la bonne gestion des SAGI**

- Importance des Superficies mobilisées
- Coût élevé des investissements publics en jeu

### ➤ **Quelques enjeux fonciers spécifiques en zones SAGI**

- Mobilisation du foncier/ expropriation pour cause d'utilité publique
- Compensation préalable, juste et équitable de TOUS les droits fonciers locaux légitimes
- Statut foncier/ sécurisation des périmètres aménagés
- Rapport Droit foncier/ Droit de l'eau
- Effectivité des textes fonciers/ Pratiques informelles
- Bonnes pratiques en matière de gestion foncière

# I. La problématique

POURQUOI UN « CHANTIER » SUR LE FONCIER IRRIGUÉ EN ZONES SAGI?

## → **Besoin de régulation (règles adaptées/ pertinentes) relatives:**

- Aux attributions des terres aux différents acteurs
- A l'exploitation et mise en valeur des ressources (eau/ terres)
- Aux Droits et devoirs des parties prenantes (gestionnaires/ exploitants)

## → **Besoins d'outils pour assurer la mise en œuvre**

- Outils appropriés
- Outils efficaces au regard de l'importance du foncier pour la bonne gestion des SAGI

## II. Objectifs et valeurs ajoutés du chantier

**Objectif général:** faire progresser la régulation foncière au sein des périmètres irrigués dans le but d'accroître son impact sur les performances de la mise en valeur et la durabilité des aménagements.

### Objectifs spécifiques :

- Réaliser un état des lieux-diagnostic des règles et outils de gestion du foncier irrigué par les SAGI ouest-africaine dans leurs zones d'intervention
- Cibler des situations particulières, à évaluer, à comparer et à discuter via leurs degrés d'appropriation, leurs modalités d'applicabilité, leur pertinence et performances dans différents contextes
- Analyser leurs similitudes et distinctions
- Identifier des recommandations à un niveau régional pour faire progresser la régulation foncière au sein de ces espaces et par les acteurs eux-mêmes concernés en favorisant le dialogue.

### Résultats attendus :

- Inventaire des règles et des outils de gestion foncière sous forme de catalogue de dispositif de régulation, comportant une grille d'analyse commune pour les SAG
- Analyses-diagnostic des règles et des outils de gestion foncière dans le périmètre d'intervention de l'étude, comportant des recommandations pour définir leurs niveaux d'applicabilité au cas par cas
- Analyse comparée des règles et des outils de gestion foncière, basée sur un retour d'expérience des cas de la grande hydraulique rurale,
- Recommandations sur les bonnes pratiques et expériences reproductibles,
- Encourager et favoriser un cadre d'échange et de dialogue durable entre les acteurs

### III. Les grandes lignes de la démarche (1/2)

#### Subdivision du chantier en 4 composantes

- ➔ **Composante 1 : Phase de démarrage:** Revue de la méthodologie, calendrier consolidé, modalités d'exécution des missions, contractualisation de la tranche ferme avec les SAGI
- ➔ **Composante 2 : Inventaire des règles et des outils de gestion foncière:** Consolidation de la base documentaire avec 201 sources bibliographiques, définition théorique de la gestion foncière au sein des SAGI, identification des instruments remarquables de gestion foncière sur la base de critères près-identifiés, consolidation des modalités d'analyse des instruments sur le terrain
- ➔ **Composante 3 : Analyses - diagnostics des règles et outils de gestion foncière:** Contractualisation des tranches variables avec les SAGI, analyse descriptive du fonctionnement théorique et opérationnel de 20 instruments remarquables sur les 6 SAGI, réalisation de missions de terrain dans trois (BAGREPOLE, ONAHA, SODAGRI), rédaction de grilles d'analyse pour chaque instrument permettant à terme de faciliter la comparaison
- ➔ **Composante. 4 : Analyse comparée des règles et des outils de gestion et recommandations:** Mise en comparaison des instruments entre chaque SAGI, confrontation lors d'un atelier sous régional, élaboration des recommandations d'amélioration de gestion foncière au sein des différentes SAGI et restitution au STP du COSTEA et à l'AFD Paris.

### III. Les grandes lignes de la démarche (2/2)

## Détermination des critères de sélection des instruments remarquables

- ➔ **Être situés dans un cadre de droit commun d'activités de la SAGI** : Les SAGI bénéficient souvent de l'appui de PTF pour la réalisation d'aménagement de périmètres irrigués, s'accompagnant d'activités liées telles que la gestion foncière. Il arrive que ces projets mettent en œuvre des pratiques « hors droit commun »,
- ➔ **Être répliquables en tout ou partie** : Les instruments retenus doivent pouvoir concerner des problématiques rencontrées dans les autres SAGI dans le respect des particularités juridiques de chaque SAGI, et les enseignements tirés de l'analyse effectuée doivent pouvoir alimenter les processus de réflexion dans ces SAGI, et ainsi être répliquables, si ce n'est en tout, au moins en partie ;
- ➔ **Avoir des effets structurants sur l'organisation de la gestion foncière** : Choisir des instruments qui ont un impact significatif sur la gestion foncière au niveau du périmètre d'une SAGI, afin d'éviter des pratiques trop circonscrites dans leur rayonnement, même si ces pratiques peuvent être utiles et reconnues ;
- ➔ **Disposer d'un temps de mise en œuvre suffisamment important pour permettre l'évaluation de son efficacité** : Les instruments doivent disposer d'une durée de mise en œuvre suffisante pour en mesurer les effets ;
- ➔ **Être un principe plus qu'un critère** : les procédures retenues en vue d'être analysées peuvent concernées à la fois un outil et une règle. Ainsi, une règle peut définir le cadre réglementaire d'application d'un outil, et c'est donc l'ensemble qu'il a été nécessaire d'approfondir.

**Regroupement des instruments analysés en famille afin de comparer ce qui est comparable**

# IV. L'état d'avancement et les principaux résultats (1/4)

## *Etat d'avancement des composantes.*

Composante 1 : Phase de démarrage – Livrable validé par le STP le 10/11/2020

Composante 2 : Inventaire des règles et des outils de gestion foncière – Livrable validé par le STP le 21/03/2021

Composante 3 : Analyses - diagnostics des règles et outils de gestion foncière – Livrable validé par le STP le 20/09/2021

Composante. 4 : Analyse comparée des règles et des outils de gestion et **recommandations** – démarrage le 01/10/2021 et livrable prévu pour février 2022 avec une mise en comparaison des instruments entre chaque SAGI, confrontation lors d'un atelier sous régional, élaboration des recommandations d'amélioration de gestion foncière au sein des différentes SAGI et restitution au STP du COSTEA et à l'AFD Paris.



# IV. L'état d'avancement et les principaux résultats (2/4)

## Liste des instruments étudiés .

- ➔ **BAGREPOLE (BF)**: Bornage et immatriculation des terres du périmètre d'aménagement / Principe de compensation terre contre terre / Séparation de la sanction du non-paiement de la redevance eau par rapport aux droits fonciers / Transformation de la structure de gestion de Bagré en société privée (SEM)
- ➔ **SODAGRI (S)**: Le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) / La Charte du Domaine Irrigué (CDI)  
**l'ONAHA (N)**: La commission d'attribution des parcelles / Le comité paritaire de gestion des parcelles aménagées / L'affectation des parcelles dans les nouvelles zones aménagées
- ➔ **SAED (S)**: Le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) / Le Système d'Information Foncier (SIF) / La Charte du Domaine Irrigué (CDI) / Le contrat tripartite SAED – Commune – attributaire dans le cadre du Projet 3PRD
- ➔ **ON (M)**: Privatisation d'une partie des activités sur le périmètre / L'approche participative de la gestion du périmètre / Comité de suivi des contrats plans
- ➔ **l'ODRS (M)**: Gestion des bassins versants / Comités paritaires et gestion des conflits / Cadres de Coopération entre États concernés par les bassins versants

# IV. L'état d'avancement et les principaux résultats (3/4)

## - Niveau de connaissance actualisé .

### → Priorités identifiées dans la gestion foncière au sein de SAGI :

- BAGREPOLE a mis l'accent sur la sécurisation foncière des usagers par la formalisation de titres fonciers
- La SAED et la SODAGRI mettent l'accent sur la gestion du territoire et l'information foncière
- L'ON, l'ONAHA, l'ODRS mettent l'accent sur les procédures d'attribution des terres confiée aux comités de gestion

### → Niveau d'avancement hétérogène dans la gestion foncière :

- À la SODAGRI, la mise en application des outils de gestion foncière n'est pas effective. L'analyse du fonctionnement a donc été impossible
- À l'ONAHA, la mise en application des outils de gestion foncière dépend des projets et programme, et est hétérogène en fonction des territoires
- l'ODRS n'a que très peu la main mise sur la gestion foncière, sa mission principale se focalisant sur la préservation des ressources en eau et à la valorisation du bassin versant Sankarani/Wassoulou-Ballé.
- A BAGREPOLE, trois instruments fonctionnent et ont été évalués tandis que le quatrième n'est pas encore fonctionnel

### → Nécessité de valoriser les instruments dont l'efficacité est avérée :

- le SIF de la SAED, conçu pour enregistrer, stocker et diffuser les informations sur la tenure foncière, sur l'assiette, et sur une large gamme d'informations (quantitatives, qualitatives, alphanumériques, géographiques)
- Le bornage et l'immatriculation des terres du périmètre d'aménagement de BAGREPOLE, où le bornage et l'immatriculation sont des opérations de sécurisation des terres du périmètre en tant que propriété de l'État.

# IV. L'état d'avancement et les principaux résultats (4/4)

## - Regroupement des instruments par famille et suite à donner .

### → Comparer ce qui est comparable :

- Classer les instruments par grandes familles de comparaison : (i) Sécurisation foncière des exploitants, (ii) Modalités d'attribution (ou retrait) des terres, (iii) Contractualisation SAGI - exploitant (iv) Aménagement de l'espace / gestion planifiée du foncier, (v) Statut SAGI et gestion foncière et (vi) des Instruments non classés (lien avec gestion foncière incertain)
- Utiliser les grilles d'analyse au sein de chaque famille pour identifier les similitudes entre les instruments, les exemples à suivre et leur niveau de répliquabilité

### → Mettre en confrontation cette analyse dans la cadre d'un atelier sous régional

- Réunir l'ensemble des SAGI et intervenants sur la thématique foncière, pour mettre en débat les propositions analytiques et les leviers d'amélioration de la gestion foncière globale au sein des périmètres Irrigués d'Afrique de l'Ouest.
- Restituer ces conclusions et proposition au sein du STP COSTEA et de l'AFD